



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE

**Ouverture d'un recrutement sans
concours dans le corps des
adjoints administratifs de
l'intérieur et de l'outre-mer au
titre de 2011**

**Le Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 autorisant l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2003-67 du 20 janvier 2003 modifiant le décret 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2009-1381 du 11 novembre 2009 modifiant certaines dispositions statutaires relatives au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2011 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2011 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Considérant l'autorisation accordée à la préfecture de la région Picardie par le ministère de l'intérieur pour le recrutement sans concours de 4 adjoints administratifs 2ème classe au titre de l'année 2011 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1er – Est autorisé, au titre de l'année 2011, le recrutement sans concours de 4 adjoints administratifs 2ème classe, dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, à compter du 1^{er} juillet 2011.

ARTICLE 2 –Les candidatures devront parvenir **uniquement par voie postale**, à l'adresse suivante :

Préfecture de la région Picardie – préfecture de la Somme
Recrutement sans concours 2011
Bureau des ressources humaines
51 rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9

La date de clôture des inscriptions est fixée **au 6 mai 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature devra comporter :

- le formulaire d'inscription au recrutement sans concours, dûment rempli, daté et signé, disponible à l'adresse ci-dessus,
- une lettre de candidature indiquant les motivations de l'intéressé,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

ARTICLE 4 : Le Préfet de la région Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le 20 AVR. 2011

Le Préfet de région


Michel DELPUECH